

KC SAINTE-MAXIME
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 250 000 euros
Siège social : 320 BIS, rue Topaze, 13510 ÉGUILLES
823 237 540 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE
(la « Société »)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 1er juin 2026

**L'an deux mille vingt-six,
Le 1er juin 2026,**

La société **ADEL. O CONSEILS**, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé Bâtiment B, 1 Avenue Magellan, 83120 SAINTE-MAXIME, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FRÉJUS sous le numéro 914 310 412, représentée par Monsieur Adel OUCHEN, agissant en qualité de gérant,

Seule associée et propriétaire de la totalité des vingt-cinq mille (25 000) actions composant le capital social de la Société (ci-après « **L'Associée Unique** »),

Conformément aux dispositions des articles L. 227-1 et L. 227-9 du Code de commerce ainsi qu'à l'article 18 des statuts de la Société, qui réservent à l'Associée Unique compétence pour prendre toutes décisions emportant modification des statuts,

Et conformément à l'article 4 des statuts, aux termes duquel le siège social peut être transféré en tout autre lieu par simple décision de l'Associée Unique,

A pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société ;
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION
(Transfert du siège social)

L'Associée Unique, après avoir constaté que le siège social actuel de la Société est fixé à : **320 BIS, rue Topaze, 13510 ÉGUILLES**,

Décide de transférer, avec effet à compter du 1er juin 2026, le siège social de la Société à l'adresse suivante :

**Bâtiment B, 1 Avenue Magellan,
83120 SAINTE-MAXIME**

L'Associée Unique constate que ce transfert intervient en dehors du ressort du tribunal de commerce d'AIX-EN-PROVENCE, dont la Société relève actuellement, et entraîne, en conséquence, l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de FRÉJUS ainsi que sa radiation du Registre du commerce et des sociétés d'AIX-EN-PROVENCE.

Cette décision est adoptée.

DEUXIÈME DÉCISION

(Modification corrélative de l'article 4 des statuts)

En conséquence de la décision qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« Article 4 – SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : Bâtiment B, 1 Avenue Magellan, 83120 SAINTE-MAXIME.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision de l'associé unique. »

Le reste de l'article et les autres articles des statuts demeurent inchangés.

Cette décision est adoptée.

TROISIÈME DÉCISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres prescrites par la loi et notamment :

- procéder à la publication d'un avis de transfert de siège dans un support habilité à recevoir des annonces légales du département des Bouches-du-Rhône (ancien siège) et dans un support habilité à recevoir des annonces légales du département du Var (nouveau siège) ;
- procéder au dépôt du dossier modificatif auprès du Guichet unique des formalités des entreprises (INPI) en vue de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de FRÉJUS et de sa radiation du Registre du commerce et des sociétés d'AIX-EN-PROVENCE ;
- et, plus généralement, signer tous documents et faire tout ce qui sera nécessaire à la régularisation du transfert.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé électroniquement par l'Associée Unique, prise en la personne de son représentant légal.

Acte signé électroniquement à effet du 01.06.2026

La société ADEL. O CONSEILS

Associée Unique

Représentée par Monsieur Adel OUCHEN

Gérant

Signé par Monsieur Adel OUCHEN
Le 1 juin 2026

Signed with
Universign doc_YXXq
tx_aVA2yKPr6YJk